



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juillet 2008
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5934^e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mercredi 16 juillet 2008,
à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 16 juillet 2008, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5934^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par le général de division Per-Arne Five, Conseiller militaire par intérim du Département des opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil, le général de division Five et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues ».

